

ANNEXE 13 - Justificatif de Titre de Circulation Accompagnée

(Joindre une pièce d'identité pour la personne accompagnée)

Renseignements concernant le responsable habilité à délivrer l'autorisation :

Nom(s)	Prénom(s)	Entité	Signature

Date :

Passage : **PARIF** ☐ **PIF AEROGARE** ☐

Renseignements concernant les accompagnateurs :

	Nom(s)	Prénom(s)	Entité	N° Titre de Circulation
1				
2				
3				
4				
5				

Nota :

L'accompagnateur s'engage à assurer en permanence l'accompagnement des personnes pendant la durée de leur séjour en ZSAR.

Le dernier accompagnateur s'engage à être présent lors de la restitution du titre par la personne accompagnée

L'annexe 13 doit être conservée par l'accompagnateur sur soi durant toute la présence de l'accompagné du côté piste

Renseignements concernant les personnes accompagnées :

	Nom(s)	Prénom(s)	Entité	Emargement (1)
1				
2				
3				
4				
5				

(1) Le bénéficiaire d'un titre de circulation « ACCOMPAGNE » atteste avoir pris connaissance de l'obligation d'accompagnement permanent pendant tout son séjour en ZSAR et s'engage à restituer son titre de circulation en fin de mission.

Demande à adresser 48h00 à l'avance

Modalités d'accès au côté piste de l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim - Décision n°25 20 DIV-SUR/DSAC-NE du 18 mars 2025

Aéroport de Strasbourg-Entzheim
RM 221, Route de l'Aéroport – 67960 ENTZHEIM

Bureau Sûreté Tél : 03 88 64 73 68
Courriel : accueil@strasbourg.aeroport.fr